

**UNITED NATIONS JOINT STAFF PENSION FUND  
CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES**

**NEW YORK** (Headquarters)  
P.O. Box 5036, UNITED NATIONS, N.Y., N.Y. 10017  
Tel: (212) 963-6931; Fax: (212) 963-3146  
E-mail: [UNJSPF@UN.ORG](mailto:UNJSPF@UN.ORG)  
Cable: UNATIONS NEWYORK  
Web: <http://www.unjspf.org>

**OFFICE AT GENEVA**  
c/o PALAIS DES NATIONS  
CH-1211, Geneva 10  
Tel: +41 (0) 22 928 8800; Fax: +41 (0) 22 928 9099  
E-mail: [JSPFGVA@UNOG.CH](mailto:JSPFGVA@UNOG.CH)  
Web: <http://www.unjspf.org>

## Lettre annuelle de l'Administrateur

**Le texte de la présente lettre, ainsi que des informations supplémentaires et les formulaires nécessaires, sont disponibles sur le site Web de la Caisse, à l'adresse suivante : <http://www.unjspf.org>**

New York, février 2008

Madame, Monsieur,

Comme il est depuis longtemps d'usage à la Caisse, je vous écris pour vous mettre au fait de l'évolution de certaines questions concernant les pensions, notamment pour vous communiquer les décisions prises par le Comité mixte et vous tenir au courant des activités de la Caisse et du rendement de ses investissements.

### **Informations intéressant les retraités et autres bénéficiaires**

#### **Ajustements des prestations au 1<sup>er</sup> avril 2008**

Je saisis cette occasion pour informer les retraités et autres bénéficiaires, comme de coutume à cette époque de l'année, du taux d'ajustement des prestations qui leur sont versées. Le 1<sup>er</sup> avril 2008, les prestations en dollars des États-Unis seront ajustées de 4,1 %, sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) des États-Unis constatée sur la période d'un an allant de décembre 2006 à décembre 2007.

Pour ceux d'entre vous qui ont quitté leurs fonctions en 2007 ou au début de 2008, l'ajustement sera effectué au prorata. Pour ceux qui n'ont encore bénéficié d'aucun ajustement depuis la liquidation de leur pension, la majoration sera réduite d'un demi-point de pourcentage. Cette réduction avait été initialement fixée à 1,5 point de pourcentage; cependant, eu égard à l'amélioration de la situation actuarielle de la Caisse, dont témoignent les résultats des cinq dernières évaluations, le Comité mixte a décidé de la ramener à un demi-point.

Si vous avez opté pour le système de la double filière, l'ajustement des pensions en monnaie locale au 1<sup>er</sup> avril 2008 sera fonction de l'évolution de l'IPC dans votre pays de résidence, pour autant qu'un seuil de 2 % soit atteint.

Si le montant des prestations a changé, les intéressés en seront avisés lors du versement de leur pension d'avril 2008, à savoir le 1<sup>er</sup> avril pour ceux qui sont partis à la retraite avant le 31 décembre 1984 et le 1<sup>er</sup> mai pour ceux qui sont partis à la retraite à cette date ou après.

**Des informations détaillées sur l'évolution de l'IPC dans les différents pays sont disponibles sur le site Web de la Caisse, à la rubrique Taux de change/IPC.**

### **Certificat d'ayant droit**

La Caisse poursuit l'examen annuel des certificats de droit à prestation afin de vérifier que les retraités et autres bénéficiaires continuent d'avoir droit aux prestations qu'ils reçoivent. **Afin d'éviter toute interruption dans le paiement des prestations, il est essentiel que vous remplissiez et renvoyiez dans les délais requis le certificat d'ayant droit que la Caisse vous envoie chaque année, généralement en novembre. Si la Caisse ne reçoit pas votre certificat avant la deuxième semaine du mois de janvier, elle vous en expédiera un autre avant la fin du mois. Si elle ne reçoit pas de réponse avant la fin avril, le versement de votre pension pourrait être interrompu. Bien entendu, dès que votre certificat d'ayant droit nous aura été retourné, vous serez rétablis dans vos droits rétroactivement.**

#### **Question fréquemment posée**

**Comment puis-je vérifier que la Caisse a bien reçu mon certificat d'ayant droit?**

**Depuis janvier 2005, nous mettons à la disposition de tous les retraités et autres bénéficiaires de la Caisse un système de suivi accessible à partir de notre site Web.**

**Ce système vous permet de savoir si la Caisse a reçu votre certificat d'ayant droit. Afin de pouvoir y accéder, vous devez vous inscrire sur notre site Web, ce qui nous permettra d'expédier à votre domicile un code confidentiel. Ce système est pratique et facile à utiliser. Essayez-le!**

### **Prestations mensuelles; modification des instructions de versement**

Si vous percevez des prestations périodiques, assurez-vous que les virements mensuels ont bien été reçus par votre banque et signalez-nous dans les meilleurs délais tout versement manquant. Veuillez nous informer immédiatement, au moyen du formulaire PF.23, dont vous nous enverrez par la poste un exemplaire rempli et signé, de toute modification du nom de votre banque, de son code pour les virements internationaux ou de l'intitulé de votre compte, afin d'éviter toute interruption du versement de vos prestations. Pour que les modifications d'instructions de versement soient prises en compte en temps voulu, les demandes doivent parvenir à la Caisse au moins six semaines avant la date prévue d'entrée en vigueur. *Il convient de noter que la Caisse ne peut donner suite aux instructions envoyées par télégramme, courrier électronique ou télécopie.* Le formulaire PF.23 peut être obtenu sur le site Web de la Caisse, à l'adresse suivante : <http://www.unjspf.org>; vous pouvez également le demander à l'organisation qui vous employait ou à la Caisse elle-

même. Comme dans toute communication avec la Caisse, votre nom complet et votre numéro de pension ou de retraite doivent être indiqués.

#### Question fréquemment posée

**Pourquoi le montant total versé sur mon compte est-il parfois inférieur à celui des droits à pension indiqués par la Caisse à la date de mon départ à la retraite?**

**Dans pratiquement tous les cas, lorsque le montant total reçu est inférieur à celui qui avait été indiqué par la Caisse, la diminution est imputable soit aux commissions prélevées par votre banque conformément aux dispositions particulières qu'elle applique, soit à une déduction correspondant au prélèvement de la cotisation à l'assurance maladie après la cessation de service. En ce qui concerne les commissions bancaires, vous auriez peut-être intérêt à discuter de la question directement avec votre banque afin de déterminer s'il existe une autre méthode d'acheminement plus avantageuse.**

#### Situation de famille, pays de résidence, adresse postale

La Caisse doit être avisée de tout changement de situation de famille ou de pays de résidence (dans ce dernier cas, seulement si vous avez opté pour le système de la double filière d'ajustement des pensions), de préférence au moyen du formulaire PENS.E/11, que vous trouverez sur le site Web. Les changements d'adresse doivent être signalés à la Caisse par écrit, de préférence au moyen du formulaire PF.23M (complété et signé) également disponible sur le site. *Veillez noter que la Caisse ne peut prendre en compte les demandes de changement faites par téléphone, télégramme, courrier électronique ou télécopie.*

#### Prélèvement de la cotisation à l'assurance maladie après la cessation de service

La Caisse continue de recevoir de nombreuses demandes de renseignements concernant l'assurance maladie après la cessation de service, aussi convient-il peut-être de faire quelques observations générales à ce sujet. Si les bénéficiaires lui en donnent l'autorisation par écrit en remplissant le formulaire établi à cet effet par les sections ou services de l'assurance maladie des organisations affiliées, la Caisse prélève sur le montant de la pension annuelle la cotisation due au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. La Caisse n'est pas pour autant en mesure de répondre aux questions concernant le montant de la cotisation ou l'étendue de la couverture. **Toutes les demandes de renseignements concernant l'assurance maladie, notamment l'autorisation de prélèvement et le montant de la cotisation, doivent être adressées à la section ou au service compétent de l'organisation concernée et non pas au secrétariat de la Caisse.** Il convient de signaler que pour les retraités et bénéficiaires de certaines des organisations affiliées à la Caisse, il n'a pas été possible de mettre en place ce système de prélèvement.

## **Attestation annuelle délivrée par la Caisse**

La Caisse délivre à des fins fiscales une attestation indiquant le montant des prestations de retraite payées durant l'année civile. *L'attestation doit être expressément demandée mais dès lors que vous l'aurez demandée une première fois, vous la recevrez automatiquement chaque année.* L'attestation est en règle générale envoyée dans les six semaines qui suivent le début d'une nouvelle année.

**Les attestations délivrées par la Caisse à des fins fiscales indiquent le montant intégral des prestations de retraite, hors prélèvement au titre de l'assurance maladie.**

**Il est à souligner que les exercices financiers et les lois fiscales diffèrent fortement d'un pays à l'autre et que ces dernières, extrêmement complexes, sont en outre modifiées fréquemment, surtout celles qui concernent les pensions. Par conséquent, la Caisse ne peut pas rester au fait de toutes les évolutions dans ce domaine ni donner de conseils personnalisés aux retraités ou à leur conjoint survivant. C'est au bénéficiaire qu'il incombe de déterminer avec certitude quelles sont ses obligations fiscales.**

## **Associations de retraités et autres bénéficiaires**

Sachez que la Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux (FAAFI) et ses associations membres peuvent vous offrir une aide et des renseignements précieux. Créée en 1975 par les quatre associations de retraités existant alors à Genève, Rome, Paris et New York, la FAAFI comptait 40 associations membres en 2007. L'objectif de la FAAFI est de représenter et de défendre les intérêts de ses associations membres, en particulier s'agissant des pensions, de l'assurance maladie et des questions connexes.

Fortes de l'expérience de leurs adhérents, ces associations sont des mines d'informations et de conseils non seulement en matière de pension, mais aussi en ce qui concerne les législations nationales ou d'autres aspects de la vie dans tous les pays du monde. Étant donné l'appui et l'assistance qu'elles apportent, ces associations sont de véritables partenaires du secrétariat de la Caisse et des organisations affiliées. Plus précisément, la FAAFI et ses associations membres apportent une aide précieuse aux retraités et autres bénéficiaires qui ont des problèmes à régler; la FAAFI fournit également aux retraités et futurs retraités des informations et des conseils généraux et personnalisés sur l'application concrète des statuts et règlements de la Caisse. Elle peut en outre apporter une assistance particulière aux fins de la certification du droit à pension, processus de la plus grande importance. Les représentants de la FAAFI continuent de participer activement et efficacement aux délibérations du Comité mixte de la Caisse et de son Comité permanent.

Vous trouverez des informations complémentaires au sujet de la FAAFI et de ses associations membres à l'adresse Internet suivante : [www.2.unog.ch/afics/fafics.htm](http://www.2.unog.ch/afics/fafics.htm).

**Vous trouverez à l'annexe I.A de la présente lettre une liste des associations membres de la FAAFI, avec indication de leur adresse et des personnes à contacter, fournie par la Fédération.**

Veillez noter les adresses qui nous ont été communiquées en ce qui concerne trois nouvelles associations membres de la FAAFI : ACEFUN-Costa Rica, AEFNUC-Cuba et AFICS-Kenya. Les adresses des associations de retraités créées au Cameroun, aux Fidji, au Ghana, en Israël, à Maurice, au Myanmar, au Nigéria, au Pakistan (Lahore), au Portugal, au Sénégal, en Somalie, au Soudan et en Zambie, qui n'ont pas été encore admises à la FAAFI, figurent dans la liste des associations non affiliées à la Fédération (annexe I.B). Les associations créées aux Fidji, en Israël, au Myanmar et en Zambie ont été ajoutées à cette liste.

En ce qui concerne la région de Genève, veuillez noter qu'outre l'Association des anciens fonctionnaires internationaux affiliée à la FAAFI (AAFI-AFICS/Genève), les associations et sections d'anciens fonctionnaires des différentes organisations sises à Genève (OIT, CCI, UIT, GATT/OMC, OMS et OMM), continuent de prêter leur assistance. Une liste de ces associations et sections, ainsi que des personnes à contacter pour chacune, figure à l'annexe I.C.

### **Fonds de secours**

Je rappelle aux retraités et autres bénéficiaires qu'il a été créé un fonds de secours qui a pour objet d'alléger quelque peu les difficultés financières que la maladie, une infirmité liée à l'âge ou d'autres raisons analogues peuvent occasionner aux bénéficiaires de pensions modestes, en apportant une aide dans les cas d'urgence avérée. Notez que le Fonds de secours n'est pas censé servir à compléter une pension que le bénéficiaire juge insuffisante. Il n'a pas non plus vocation à financer l'octroi de prêts ou à remplacer une assurance maladie.

La lettre annuelle de l'Administrateur datée de janvier 1999 contient des renseignements précis concernant l'aide que les retraités et autres bénéficiaires peuvent, en cas de difficulté financière, obtenir du Fonds de secours ou d'autres sources. Cette lettre peut être consultée sur le site Web de la Caisse à l'adresse suivante : <http://www.unjspf.org>. Les personnes qui ne disposent pas d'une connexion Internet peuvent obtenir un exemplaire de la lettre de juin 1999 auprès du secrétariat du Comité des pensions de l'organisation dont ils ont été fonctionnaires. Toujours concernant l'aide d'urgence, il y a lieu de noter qu'un certain nombre d'associations membres de la FAAFI (dont la liste figure à l'annexe I.A) fournissent également une assistance spéciale. Ainsi, l'Association des anciens fonctionnaires de la FAO et d'autres anciens fonctionnaires des Nations Unies (FFOA) a créé un « fonds de secours » pour venir en aide à ses membres; l'Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO (AAFU/AFUS) vient aussi en aide à ceux de ses

membres qui se trouvent dans une situation financière difficile, en accordant des prêts sans intérêt ou des dons. Par ailleurs, l'AFICS de New York a créé une fondation philanthropique qui vient en aide à des fonctionnaires internationaux à la retraite, à des conjoints survivants et des personnes à charge. L'AAFI-AFICS/Genève dispose d'un fonds de solidarité dont l'objectif est de venir en aide financièrement aux anciens fonctionnaires internationaux qui se trouvent dans une situation difficile, qu'ils soient ou non membres de l'Association et qu'ils résident dans la région de Genève ou dans d'autres parties du monde. La Section des anciens fonctionnaires du BIT gère pour sa part un fonds de solidarité auquel tous les anciens fonctionnaires du Bureau international du Travail peuvent adresser une demande d'assistance, qu'ils soient ou non membres de la Section.

### **Informations intéressant les participants actifs, retraités et autres bénéficiaires**

#### **Calcul des prestations à la cessation de service : estimations et formulaires en ligne**

Si vous envisagez de quitter prochainement l'organisation qui vous emploie, pensez à consulter l'annexe II de la présente lettre ou les informations plus détaillées que contient le livret intitulé « Cessation de service », accessible sur le site Web de la Caisse (<http://www.unjspf.org>). **Des renseignements (notamment les Statuts et Règlements de la Caisse), des formulaires et divers livrets thématiques, ainsi qu'un système permettant d'évaluer le montant des prestations futures, sont disponibles sur le site Web de la Caisse, où vous trouverez également, sous l'onglet « Formulaires », une liste des formulaires utilisés par la Caisse. Les formulaires les plus fréquemment utilisés sont indiqués dans l'encadré ci-dessous :**

<b>Formulaires fréquemment utilisés</b>	
PF23, PF23A, PF23B	Modification des instructions de paiement
PF23M	Changement d'adresse postale
PENS A/2	Désignation du bénéficiaire d'un versement résiduel
PENS E/2, E/6, E/7, E/8	Instructions de paiement
PENS E/10	Choix de la double filière

Assurez-vous que toutes les données personnelles enregistrées par la Caisse sont exactes et à jour, surtout pour ce qui est de la désignation du bénéficiaire du versement résiduel (formulaire A/2) qui devrait être effectué au titre de l'article 38 des Statuts de la Caisse.

## **Comment communiquer efficacement avec la Caisse**

Avant de vous donner un aperçu de la situation actuelle de la Caisse, je voudrais préciser les modalités et contacts que tous les participants actifs, retraités et autres bénéficiaires doivent utiliser pour communiquer avec la Caisse. Celle-ci a mis en place des systèmes permettant de gérer la masse importante de communications qu'elle reçoit des plus de 155 000 participants actifs, retraités et autres bénéficiaires, qui travaillent et résident dans quelque 190 pays du monde. Elle a notamment mis en place un mécanisme de contrôle de la qualité pour assurer un délai de réponse raisonnable et un traitement diligent des cas où l'intéressé a dû la recontacter ainsi que pour éviter les erreurs d'aiguillage des demandes de renseignements et de la documentation correspondante au sein du secrétariat de la Caisse. À cet égard, veuillez noter que, dans le cadre du dispositif de sécurité de l'ONU, le courrier adressé à la Caisse est parfois soumis à un contrôle externe, ce qui peut allonger les délais de réponse. Pour que vos demandes soient correctement enregistrées, acheminées au bon destinataire et traitées rapidement, veuillez s'il-vous-plaît suivre la procédure décrite dans le tableau ci-après lorsque vous souhaitez prendre contact avec la Caisse :

**Que vous soyez un participant actif, un retraité ou un autre bénéficiaire, vous êtes invités à consulter d'abord le site Web de la Caisse (<http://www.unjspf.org>). Si vous n'y trouvez pas ce que vous cherchez, veuillez procéder comme suit :**

### **Participants actifs**

**Les participants actifs qui sont fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies ou d'un de ses fonds et programmes doivent adresser leurs demandes directement à la Caisse, qui joue le rôle de secrétariat du Comité des pensions.**

**Les participants qui sont fonctionnaires d'autres organisations affiliées doivent adresser leurs demandes directement au Secrétaire du comité local des pensions de leur organisation. La liste des organisations affiliées figure à l'article 3 des Statuts de la Caisse.**

<b>Retraités et autres bénéficiaires</b>	
<b>Selon votre lieu de résidence, ce sera le bureau de New York ou celui de Genève qu'il sera le plus commode de contacter. Les systèmes et le fonctionnement de la Caisse étant complètement transparents, c'est la personne compétente qui donnera suite à votre demande quel que soit le bureau contacté.</b>	
New York	Genève
<b>Par téléphone :</b> 1 (212) 963-6931 <b>Par télécopie :</b> 1 (212) 963-3146 <b>Par courrier électronique :</b> UNJSPF@UN.ORG <b>En personne* :</b> 37 <sup>e</sup> étage, 1 DHP	<b>Par téléphone :</b> 41 (0) (22) 928 88 00 <b>Par télécopie :</b> 41 (0) (22) 928 90 99 <b>Par courrier électronique :</b> JSPFGVA@UNOG.CH <b>En personne* :</b> Bâtiment Du Pont de Nemours Chemin du Pavillon 2 1218 Grand Saconnex Suisse
<b>Par courrier postal :</b> UNJSPF c/o United Nations P.O. Box 5036 New York, NY 10017 USA	<b>Par courrier postal :</b> UNJSPF c/o Palais des Nations CH-1211 Genève 10
* Si vous comptez vous rendre à la Caisse en personne, veuillez noter que le bureau de la Caisse à New York est situé au 1 Dag Hammarskjöld Plaza, au coin de la 48 <sup>e</sup> Rue et de la 2 <sup>e</sup> Avenue.	* Si vous comptez vous rendre à la Caisse en personne, veuillez noter que le bureau de Genève est ouvert tous les jours (sauf les jeudis) de 8 h 30 à 17 heures. Il est recommandé d'appeler le 41 22 928 88 00 ou d'envoyer un message électronique pour prendre rendez-vous (les rendez-vous durent généralement 30 minutes).

### **Opérations de la Caisse : progression constante**

La Caisse compte actuellement 22 organisations affiliées. Au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006, le nombre de participants actifs est passé de 93 683 à 98 433 (soit une augmentation de 5,1 %). Le nombre de prestations périodiques servies pendant cette même période (y compris les pensions d'enfant) est passé de 55 140 à 56 718 (soit une augmentation de 2,9 %). Les données arrêtées à la fin de 2007 feront probablement apparaître des augmentations tant du nombre de participants actifs que du nombre de prestations servies, mais les chiffres définitifs ne seront connus que lorsque les rapports de fin d'année des organisations affiliées auront été reçus et que les rapprochements appropriés auront été effectués.

En 2007, le montant annuel des prestations servies par la Caisse a atteint 1,6 milliard de dollars des États-Unis et ces prestations ont été versées dans 15 monnaies différentes à des bénéficiaires répartis dans quelque 190 pays.

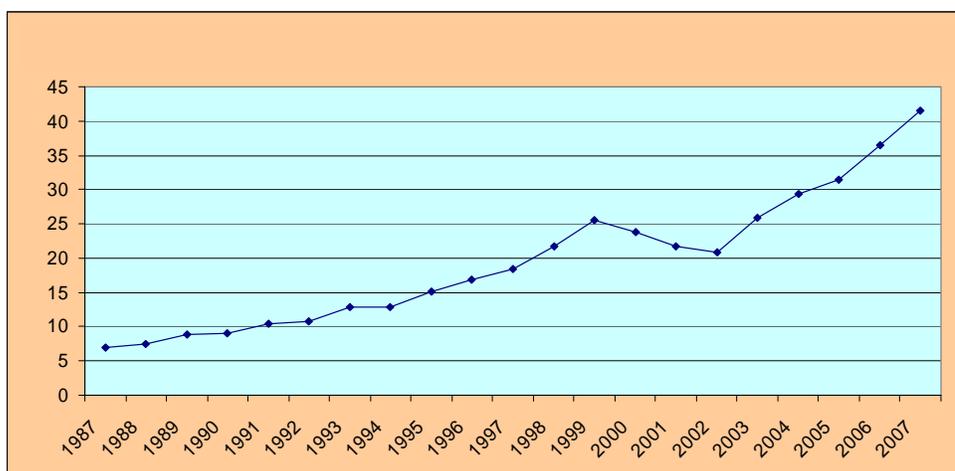
## Investissements de la Caisse : situation favorable en 2007

Au 31 mars 2007 – date à laquelle sont arrêtés les rapports que le Représentant du Secrétaire général pour les placements de la Caisse adresse au Comité mixte – la valeur de réalisation des avoirs de la Caisse s'établissait à 37 milliards 610 millions de dollars, contre 33 milliards 118 millions de dollars un an auparavant, soit une augmentation de 13,6 %. Le rendement total des placements, calculé compte tenu des dates de valeur des flux de trésorerie pour la même période, était de 13,4 %, pourcentage qui, ajusté de l'indice des prix à la consommation des États-Unis, représente un rendement réel (c'est-à-dire corrigé de l'inflation) de 10,3 %. On notera qu'au 31 décembre 2007, la valeur de réalisation des avoirs de la Caisse (*avant vérification par les commissaires aux comptes*) avait été portée à 41 milliards 445 millions de dollars, contre 36 milliards 401 millions de dollars à la fin de décembre 2006.

Le graphique ci-dessous illustre la croissance à long terme de la Caisse et indique la valeur de réalisation de ses avoirs en fin d'année pour la période de 1987 à 2007.

### Valeur de réalisation des avoirs de la Caisse du 31 décembre 1987 au 31 décembre 2007

(En milliards de dollars des États-Unis)



Pour rappel, les variations à court terme de la valeur de réalisation des avoirs de la Caisse sont le résultat inévitable des fluctuations des marchés financiers et de la valeur du dollar par rapport aux autres monnaies dans lesquelles sont libellés les investissements de la Caisse. Étant donné que les pensions de retraite et les prestations connexes sont garanties par les avoirs de la Caisse, l'objectif à long terme de cette dernière, en matière d'investissements, est d'obtenir un rendement optimal tout en appliquant les critères suivants : sécurité, rentabilité, liquidité et convertibilité. À cet égard, je suis heureux de pouvoir dire que le taux de rendement annuel cumulatif des investissements de la Caisse, pour la période de 47 ans s'achevant le 31 mars 2007, s'établit à 8,8 %, ce qui représente un taux de rendement annuel réel (corrigé de l'évolution de l'IPC des États-Unis) de 4,4 %. Le tableau ci-après permet de se faire une idée de l'évolution du rendement des investissements sur une longue période :

**Taux de rendement annuels composés des placements  
sur différentes périodes s'achevant le 31 mars 2007**

	<i>5 ans</i>	<i>10 ans</i>	<i>15 ans</i>	<i>20 ans</i>	<i>25 ans</i>	<i>47 ans</i>
	<i>En pourcentage</i>					
Rendement nominal	11,9	9,0	9,6	9,1	11,6	8,8
Rendement réel (corrige de l'inflation)	8,8	6,3	6,8	5,8	8,2	4,4

La gestion des avoirs de la Caisse vise toujours le maintien d'un équilibre judicieux entre les risques encourus et les rendements escomptés à moyen et à long terme. Pour que les risques soient moindres et les rendements meilleurs à long terme, la structure du portefeuille de la Caisse est largement diversifiée du point de vue : a) de la répartition entre actions, obligations, placements immobiliers et numéraire; b) des marchés sur lesquels les fonds sont placés et de leur pondération dans le portefeuille; c) du choix des différentes valeurs mobilières.

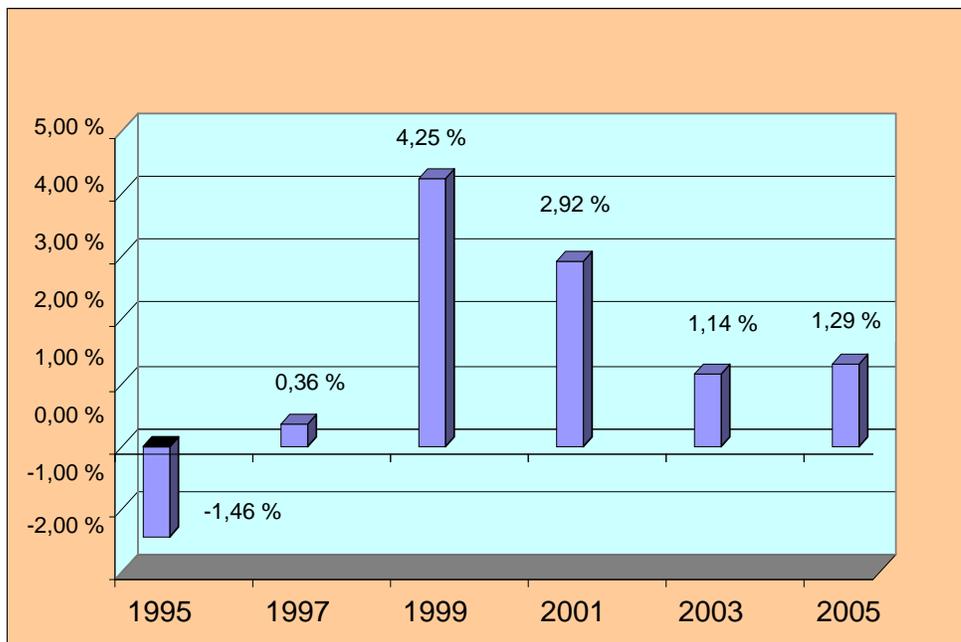
Au 31 décembre 2007, les avoirs de la Caisse se répartissaient comme suit : actions : 60,1 %; obligations : 32,9 %; placements immobiliers : 4,1 %; et placements à court terme : 2,9 %. Ces avoirs étaient placés dans 48 pays (y compris des marchés émergents), auprès d'institutions régionales et internationales et dans des fonds de placement immobiliers. En ce qui concerne la diversification des devises, 41 % des placements étaient libellés en dollars des États-Unis et les 59 % restants dans 27 autres monnaies; 21,4 % des placements étaient libellés en euros.

**Situation actuarielle de la Caisse : un excédent pour la cinquième période consécutive**

Comme indiqué l'an dernier, des évaluations actuarielles sont effectuées tous les deux ans en vue de déterminer, à partir de différentes hypothèses d'ordre économique et démographique, si les avoirs actuels et le montant estimatif des avoirs futurs de la Caisse seront suffisants pour couvrir les obligations actuelles et futures. **Vous vous souviendrez que la dernière évaluation ordinaire, arrêtée au 31 décembre 2005, avait fait apparaître pour la cinquième fois consécutive un excédent actuariel, qui s'établissait à 1,29 % de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension.**

Le graphique ci-après illustre les résultats des six dernières évaluations actuarielles ordinaires :

### Évolution de la situation actuarielle de la Caisse depuis 1995



Les résultats de la prochaine évaluation actuarielle, qui doit être arrêtée au 31 décembre 2007, seront connus au printemps 2008. Je vous signale qu'à la réunion qu'il a tenue en juillet dernier, le Comité mixte a décidé que l'évaluation actuarielle ordinaire de décembre 2007 se fonderait sur les trois hypothèses économiques suivantes : a) un taux d'augmentation de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension de 4,5 % par an; b) un taux de rendement nominal des investissements de 7,5 % par an; et c) un taux d'inflation de 4 % par an. Le Comité mixte a également adopté l'hypothèse d'une croissance du nombre de participants de 0,5 % par an pendant 10 ans, suivie d'une croissance nulle par la suite.

Notez aussi qu'en 2007 la Caisse a pour la première fois effectué une étude de la gestion actif-passif. Ce type d'étude permet de prévoir à très long terme, de manière rigoureuse, l'état de l'actif et du passif d'un fonds de pension, et d'en tenir compte pour prendre des décisions avisées quant à la structure du fonds ou à la politique d'investissement. Je suis heureux de pouvoir annoncer que cette étude a confirmé que les mécanismes actuariels sont solides, que les avoirs sont bien répartis, que la situation est stable et que le financement des obligations est correctement assuré.

### Session de 2007 du Comité mixte

Le Comité mixte a tenu sa cinquante-quatrième session à New York, du 9 au 13 juillet 2007. Outre les questions évoquées plus haut, et comme il est de tradition les années impaires, le Comité a consacré la plus grande partie de ses travaux à l'examen du projet de budget de la Caisse pour l'exercice biennal 2008-2009.

### *Projet de budget de la Caisse*

L'Assemblée générale a souscrit aux conclusions générales du Comité mixte et approuvé le projet de budget pour l'exercice biennal 2008-2009, ainsi que les prévisions révisées pour l'exercice biennal 2006-2007. Elle a également autorisé la Caisse à compléter d'un montant maximum de 200 000 dollars les contributions volontaires versées au fonds de secours pour l'exercice biennal 2008-2009.

### *Dollarisation en Équateur*

Donnant suite à la demande de l'Assemblée générale, le Comité mixte a recommandé qu'un versement spécial ponctuel soit effectué à titre gracieux au profit des retraités et autres bénéficiaires qui ont été lésés par la politique de dollarisation adoptée en 2000 par le Gouvernement équatorien. *Si vous êtes concerné, vous n'avez aucune démarche à faire pour le moment* : la Caisse vous contactera pour déterminer quels sont vos droits éventuels.

### *Pensions de réversion*

Le Comité mixte a également réaffirmé que la Caisse doit déterminer les droits à prestation de ses participants, en particulier ceux que prévoient les articles 34 et 35 de ses statuts, sur la base des renseignements concernant la situation personnelle de chacun communiqués par les organisations, renseignements qu'elle vérifie au moment d'octroyer les prestations.

### *Représentation au Comité mixte des retraités et autres bénéficiaires*

Le Comité mixte s'est penché sur le mode de représentation des retraités et autres bénéficiaires et a décidé de maintenir les dispositions qui régissent actuellement la participation de la FAAFI à ses réunions et à celles du Comité permanent.

À cet égard, il convient de noter que le Comité mixte a décidé, en 2006, de nommer un représentant de la FAAFI au Comité d'audit tout juste créé.

## **Questions diverses**

### *Déménagement du bureau de Genève*

Compte tenu de la création du Groupe du service clients au bureau de Genève et du mécontentement croissant exprimé par les clients de la Caisse, de plus en plus nombreux dans la région genevoise, à propos de l'accès au Palais des Nations, il a fallu transférer et moderniser le bureau. Le déménagement s'est achevé en septembre 2007, les nouveaux locaux ayant été installés dans le bâtiment Du Pont de Nemours, situé à proximité du Palais des Nations (Chemin du Pavillon 2, 1218 Grand Saconnex, Suisse).

### *Amélioration du site Web*

Le site Web de la Caisse (<http://www.unjspf.org>) continue d'évoluer. Les retraités et autres bénéficiaires peuvent y obtenir une estimation de l'élément filière locale d'une pension calculée selon la formule de la double filière. Ils peuvent également vérifier que la Caisse a bien reçu leur certificat d'ayant droit. Pour accéder à ces nouvelles fonctions, vous devez disposer d'un code d'accès (PIN) qui vous sera envoyé par courrier postal (à l'adresse qui figure dans notre base de données) une fois que vous vous serez inscrit sur le site

Web de la Caisse. Les participants actifs peuvent eux aussi tirer parti de fonctions améliorées.

**Participants actifs : vous pouvez consulter vos relevés annuels sur le site Web; le relevé annuel pour l'année 2007 sera disponible une fois les comptes de la Caisse arrêtés, ce qui devrait être fait d'ici à la mi-mai 2008.**

La procédure permettant de produire et de consulter des estimations en ligne a été simplifiée. Pour accéder à cette fonction, vous devez disposer d'un mot de passe, qu'il vous faudra choisir au moment de votre inscription. Je vous invite à consulter le site Web de la Caisse (<http://www.unjspf.org>) pour obtenir de plus amples informations et pour découvrir les fonctions qui sont mises à votre disposition. Comme le montrent les statistiques ci-après, le site Web de la Caisse est fréquemment consulté :

### **Statistiques de fréquentation du site Web de la Caisse pour 2007**

		<i>Évolution par rapport aux chiffres de 2006</i>
Nombre total de visites enregistrées	251 433	(+28 %)
Estimations des prestations	163 056	(+26 %)
Estimations double filière	5 042	(+38 %)
Relevés annuels consultés	57 720	(+8 %)

### **Principales questions que le Comité mixte examinera en 2008**

Le Comité mixte se réunira en juillet 2008 au siège du Fonds international de développement agricole (FIDA), situé à Rome. Les principales questions de fond inscrites à son ordre du jour seront l'analyse des résultats de l'évaluation actuarielle de la Caisse arrêtée au 31 décembre 2007 et la gestion des investissements de la Caisse.

Vous serez informé dans la prochaine lettre annuelle de ce qui aura été décidé au sujet de ces différentes questions, ainsi que des autres questions qui auront été examinées par le Comité mixte, et des décisions que l'Assemblée générale aura prises en 2008.

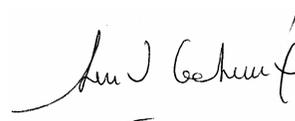
Pour votre information, le tableau ci-dessous indique les dates des réunions les plus importantes prévues pour 2008 :

<b>Comité mixte :</b>	<b>10-18 juillet (Rome)</b>
<b>Comité d'audit :</b>	<b>31 janvier-1<sup>er</sup> février (New York)</b> <b>19-20 juin (New York)</b>
<b>Comité d'actuares :</b>	<b>11-13 juin (New York)</b>
<b>Comité des placements :</b>	<b>4 février</b> <b>5 mai</b> <b>9 juillet</b> <b>8 septembre</b> <b>10 novembre</b>
<b>Réunions de l'équipe de direction :</b>	<b>15 janvier</b> <b>8 avril</b> <b>17 juin</b> <b>14 octobre</b>

Enfin, au nom du secrétariat de la Caisse, je tiens à remercier tout spécialement les nombreux participants, retraités et bénéficiaires qui nous ont adressé leurs vœux à l'occasion des fêtes de fin d'année. Ce fut un plaisir de vous servir et de vous aider en 2007. En 2008, nous sommes résolus à continuer de répondre à vos besoins de façon conviviale et efficace. Je tiens aussi, au nom de la Caisse, à vous présenter, ainsi qu'à vos familles, mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour la nouvelle année.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en ma parfaite considération.

L'Administrateur de la Caisse



**Bernard Cochemé**

## Annexe I

### I.A Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux (FAAFI)

Si vous avez des questions à poser au sujet de votre pension et avez besoin de conseils, la FAAFI et les associations qui en sont membres (énumérées ci-après) peuvent vous aider. Vous trouverez des renseignements à jour sur les moyens de contacter la Fédération, les membres de son bureau, son secrétariat et les associations membres sur le site Web de la FAAFI, à l'adresse suivante : [www2.unog.ch/afics/fafics.htm](http://www2.unog.ch/afics/fafics.htm). Veuillez noter que la FAAFI vous représente au Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et à son comité permanent.

Les retraités et autres bénéficiaires qui résident dans un pays ou une région où il n'existe pas d'association d'anciens fonctionnaires internationaux peuvent s'enquérir auprès du secrétariat de la FAAFI des autres possibilités d'adhésion. Ils peuvent aussi solliciter son aide et ses conseils en ce qui concerne la procédure à suivre pour créer une association d'anciens fonctionnaires internationaux dans leur pays de résidence.

<b>Président :</b>	
M. Witold Zyss Président de la FAAFI, c/o AAFU/AFUS UNESCO, bureau 7B3.07 1 rue Miollis 75732 Paris Cedex 15 France	Téléphone : [33] (1) 45 68 46 55 Télécopie : [33] (1) 45 68 57 79 <a href="mailto:afus@unesco.org">afus@unesco.org</a> (à l'attention de M. Zyss) ou <a href="mailto:wzyss@orange.fr">wzyss@orange.fr</a> (adresse personnelle du Président)
Adresse personnelle du Président :	
11, Villa Croix Nivert 75015 Paris France	Téléphone : [33] (1) 45 67 48 25 Télécopie : [33] (1) 40 61 07 46 <a href="mailto:wzyss@orange.fr">wzyss@orange.fr</a>
<b>Secrétariat :</b>	
Bureau C.542-1 Palais des Nations CH-1211 Genève 10 Suisse	Téléphone : [41] (22) 917 22 25 Télécopie : [41] (22) 917 06 81 <a href="mailto:fafics@unog.ch">fafics@unog.ch</a>
Secrétaire : M. Anders Tholle	Téléphone : [41] (22) 917 22 25 Téléphone personnel : [41] (21) 961 97 02 <a href="mailto:atholle@unog.ch">atholle@unog.ch</a> et <a href="mailto:tholle@cytanet.com.cy">tholle@cytanet.com.cy</a>
Secrétaire adjointe : M <sup>me</sup> Lydia Ontal c/o Room DC-1-580 United Nations New York, NY 10017 USA	Téléphone : [1] (212) 963-8130 <a href="mailto:ontall@un.org">ontall@un.org</a>
Trésorier : M. Juan Mateu Palais des Nations, Genève Suisse	Téléphone : [41] (22) 917 22 23 Téléphone personnel : [33] (4) 50 953 107 <a href="mailto:juanmateu@aol.com">juanmateu@aol.com</a>

## Associations membres de la FAAFI

<p><b>ARGENTINE</b></p> <p>Asociación de Ex-Funcionarios de las Naciones Unidas de Argentina (AFICS-Argentina) c/o OPS/OMS M.T. de Alvear 684, 3e Piso AR – C1058AAH Buenos Aires</p> <p>Téléphone : (54) (11) 4319 4200 Télécopie : (54) (11) 4319 4201 <a href="mailto:afics@arg.ops-oms.org">afics@arg.ops-oms.org</a></p>	<p><b>AUSTRALIE</b></p> <p>Australian Association of Former International Civil Servants (AAFICS-Australia) c/o Mary C. Johnson 5/4 New McLean Street AU – Edgecliff, NSW 2027</p> <p>Téléphone : (61) (02) 9362 5212 <a href="mailto:Mary1945@ozemail.com.au">Mary1945@ozemail.com.au</a></p>
<p><b>AUTRICHE</b></p> <p>Association of Retired International Civil Servants in Austria (ARICSA-Vienna) Room C-0262 Vienna International Centre P.O. Box 100 AT– 1400 Vienna</p> <p>Téléphone : (43) (1) 2600 26116 <a href="mailto:aricsa@iaea.org">aricsa@iaea.org</a></p>	<p><b>BOLIVIE</b></p> <p>Asociación Boliviana de Ex Funcionarios de las Naciones Unidas (AFICS-Bolivia) Casilla 972 La Paz</p> <p>Téléphone : (591) 2 279 2934 <a href="mailto:wsanmartin@accelerate.com">wsanmartin@accelerate.com</a></p>
<p><b>BRÉSIL</b></p> <p>Associação de Antigos Funcionários Internacionais no Brasil (AAFIB-Brazil) Centro de Informações da ONU Palácio Itamaraty Av. Marechal Floriano 196 BR – 20080-002 Rio de Janeiro RJ</p> <p>Téléphone : (55) (21) 2511 2168 Télécopie : (55) (21) 2428 6704 <a href="mailto:carlosagoulart@ig.com.br">carlosagoulart@ig.com.br</a></p>	<p><b>BURKINA FASO</b></p> <p>Association des anciens fonctionnaires des Nations Unies au Burkina Faso (AAFNU-BF) c/o UNIC Ouagadougou 01 BP 135 BF – Ouagadougou 01</p> <p><a href="mailto:aafnub@yahoo.fr">aafnub@yahoo.fr</a></p> <p>Président : Téléphone : (226) 38 49 96 Télécopie : (226) 36 00 87 <a href="mailto:sperado@fasonet.bf">sperado@fasonet.bf</a></p>
<p><b>CANADA</b></p> <p>Canadian Association of Former International Civil Servants (CAFICS/ACAFI-Montréal) c/o ICAO 999, University Street CA – Montréal (Qc) H3C 5H7</p> <p>Téléphone : (1) (514) 954 8219, poste 7064 <a href="mailto:acafi.cafics@icao.int">acafi.cafics@icao.int</a></p>	<p><b>CHILI</b></p> <p>Asociación de Ex-Funcionarios de Naciones Unidas en Chile (AFICS-Santiago) Edificio Naciones Unidas, Office Z-119 Avenida Dag Hammarskjöld Casilla 179 D Santiago de Chile</p> <p>Téléphone : (56) (2) 210 2282 (56) (2) 471 2282 Télécopie : (56) (2) 208 0252 <a href="mailto:afics@eclac.cl">afics@eclac.cl</a> <a href="http://asociacion.jubilados@cepal.org">asociacion.jubilados@cepal.org</a></p>
<p><b>COLOMBIE</b></p> <p>Asociación de Pensionados de Naciones Unidas en Colombia (ASOPENUC-Colombia) Apartado Aéreo 90423 Calle 98 No 8-56 Santafe de Bogota</p> <p>Téléphone : (57) (1) 691 6949 Télécopie : (57) (1) 236 6252 <a href="mailto:asopenuc@hotmail.com">asopenuc@hotmail.com</a></p>	<p><b>CONGO</b></p> <p>Association congolaise des anciens fonctionnaires des Nations Unies (ACAFNU-Congo) s/c du PNUD B.P. 465 CG-Brazzaville</p> <p>Téléphone : (242) 81 03 88 (242) 82 16 79 Télécopie : (242) 761 466 471 <a href="mailto:acafnu_president@yahoo.fr">acafnu_president@yahoo.fr</a></p>
<p><b>COSTA RICA</b></p> <p>Asociación Costarricense de exfuncionarios de Naciones Unidas (ACEFUN) c/o oficina PNUD Apartado Postal 4540-1000 San José</p> <p>Téléphone : 506 296 1544 Télécopie : 506 296 1545 Téléphone du Président : 506 288 0223 <a href="mailto:yves.menorval@gmail.com">yves.menorval@gmail.com</a> <a href="mailto:menorval@hotmail.com">menorval@hotmail.com</a></p>	<p><b>CUBA</b></p> <p>Asociación de Ex Funcionarios de las Naciones Unidas en Cuba (AEFNUC) c/o UNDP Calle 18 No. 110 Miramar La Habana APDO 4138</p> <p><a href="mailto:registry.cu@undp.org">registry.cu@undp.org</a> <a href="mailto:anamaria580@yahoo.com">anamaria580@yahoo.com</a></p>

<p><b>ÉGYPTE</b></p> <p>Association of Former International Civil Servants (AFICS Egypt) c/o ILO Office 9 Taha Hussein Street Zamalek Cairo</p> <p>Téléphone : (202) 2399 9339 Télécopie : (202) 2736 0889 <a href="mailto:aficsegypt@yahoo.com">aficsegypt@yahoo.com</a> Téléphone direct tous les jours de 10 h à 14 h : (20) (2) 3999 9329</p>	<p><b>ÉQUATEUR</b></p> <p>Asociación Ecuatoriana de Ex Funcionarios del Sistema de Naciones Unidas (AEFSNU-AFICS-Ecuador) Reina Victoria 1539 y Av. Colón Edificio Banco Guyaquil 10° piso, oficina 1004-B Quito</p> <p>Téléphone : 593-2-223 7118, ou 593-2-223 4488, ou 593-2-223 5765 <a href="mailto:ccea@impsat.net.ec">ccea@impsat.net.ec</a></p>
<p><b>ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE</b></p> <p>Association of Former International Civil Servants (New York) AFICS – NY Room DC1-0580 United Nations New York, NY 10017</p> <p>Téléphone : (1) (212) 963 2943 Télécopie : (1) (212) 963 5702 <a href="mailto:afics@un.org">afics@un.org</a> <a href="http://www.un.org/other/afics">www.un.org/other/afics</a></p>	<p><b>ÉTHIOPIE</b></p> <p>Association of Former International Civil Servants (AFICS-Addis Ababa) c/o Economic Commission for Africa PO Box 3001 Addis Ababa</p> <p>Téléphone : (251) (1) 443270/1 Télécopie : (251) (1) 514416 <a href="mailto:tteshome@uneca.org">tteshome@uneca.org</a> <a href="mailto:yifat123@yahoo.com">yifat123@yahoo.com</a></p>
<p><b>FÉDÉRATION DE RUSSIE</b></p> <p>Association of Former International Civil Servants (AFICS-Moscow) c/o UNDP- Moscow (for AFICS-Moscow) 28 Ostozhenka St 119034 Moscow</p> <p>Téléphone : (7) (495) 787 2186 Télécopie : (7) (495) 787 2101 <a href="mailto:aficsmoscow@undp.ru">aficsmoscow@undp.ru</a> – « For AFICS »</p>	<p><b>FRANCE</b></p> <p>Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO (AAFU/AFUS-Paris) UNESCO, Bureau 7B3.07 1 rue Miollis 75732 Paris Cedex 15</p> <p>Téléphone : (33) (1) 45 68 46 55 ou (33) (1) 45 68 46 50 Télécopie : (33) (1) 45 68 57 79 <a href="mailto:afus@unesco.org">afus@unesco.org</a> <a href="http://www.unesco.org/afus">www.unesco.org/afus</a></p>
<p><b>GRECE</b></p> <p>Adresses officielle: Association of Personnel of the United Nations (APUNG-Greece) Solomou 25 Athens 10682 Adresse à utiliser de préférence : Présidente : M<sup>me</sup> Helen Argalias 5, Kastrissianaki St. Athens GR-11524</p> <p>Téléphone : (30) 210 692 7658 Télécopie : (30) 2110 220 4121 <a href="mailto:helenargalias@netone.gr">helenargalias@netone.gr</a></p>	<p><b>INDE (BANGALORE)</b></p> <p>Association of Former United Nations Personnel in and of India (AFUNPI-Bangalore) P.O. Box 5569 Bangalore</p> <p>Téléphone : (91) (80) 2331.7747 Télécopie : (91) (80) 2331.7748 <a href="mailto:afunpi@lycos.com">afunpi@lycos.com</a> <a href="mailto:sajanakiram@yahoo.com">sajanakiram@yahoo.com</a></p>
<p><b>INDE (NEW DELHI)</b></p> <p>United Nations Pensioners' Association (UNPA-New Delhi) c/o Mr. S.K. Sobti S-563, Greater Kailash – II New Delhi 110 048</p> <p>Téléphone : (91) (11) 2921-0726 ou 2921-0303 <a href="mailto:jpndh@yahoo.com">jpndh@yahoo.com</a></p>	<p><b>INDONÉSIE</b></p> <p>Association of Former United Nations Personnel and Retirees (AFUNPR-Indonesia) c/o UNDP Office Menara Thamrin, 7th Floor Jalan MH Thamrin Kav.3 P.O. Box 2338 Jakarta Pusat 10250</p> <p>Téléphone : (62) (21) 314-1308, poste 720 Télécopie : (62) (21) 314-5251 <a href="mailto:un.pension.id@undp.org">un.pension.id@undp.org</a></p>
<p><b>ITALIE (ROME)</b></p> <p>Former FAO and other UN Staff Association (FFOA-Rome) c/o FAO Viale delle Terme de Caracalla IT - 00100 Roma</p> <p>Téléphone : (39) (06) 57054862 (39) (06) 57055916 (39) (06) 57055623 Télécopie : (39) (06) 57053152 <a href="mailto:foa@fao.org">foa@fao.org</a></p>	<p><b>ITALIE (TURIN)</b></p> <p>Former Officials Association (FOA-Turin) International Training Centre of the ILO Viale Maestri del Lavoro 10 IT – 10127 Torino</p> <p>Téléphone : (39) (11) 693 6057 Télécopie : (39) (11) 693 6640 <a href="mailto:foa@itcilo.org">foa@itcilo.org</a></p>

<p><b>KENYA</b></p> <p>Association of Former International Civil Servants (AFICS-Kenya) PO Box 47074 Nairobi 00200</p> <p>Téléphone : 254-20 762 12 34 <a href="mailto:anastasia.gianopulos@unon.org">anastasia.gianopulos@unon.org</a> Prière de mettre le Président (<a href="mailto:wkaniaru@africaonline.co.ke">wkaniaru@africaonline.co.ke</a>) en copie des messages envoyés à l'adresse ci-dessus</p>	<p><b>LIBAN</b></p> <p>Association of Former International Civil Servants (AFICS-Beirut) c/o UNDP, UN House Riad El Solh Square P.O. Box 11-8575 LB – Beirut</p> <p>Téléphone : (961) 1 978 057 (961) 1 981 510 <a href="mailto:aficsa@un.org">aficsa@un.org</a></p>
<p><b>MALI</b></p> <p>Association malienne des anciens fonctionnaires internationaux des Nations Unies (AMAFINU-Mali) c/o PNUD B.P. 120 – Badalabougou Est Bamako</p> <p>Téléphone : (223) 223 5152 Télécopie : (223) 222 62 98 Prière d'envoyer tout message électronique à l'adresse suivante : <a href="mailto:registry.ml@undp.org">registry.ml@undp.org</a>, en indiquant « À l'attention du Président de l'AMAFINU » au début du message</p>	<p><b>MEXIQUE</b></p> <p>Asociación de Ex Funcionarios de las Naciones Unidas en México (AFPNU-Mexico) Presidente Masaryk 29 – 2nd floor Apartado Postal 6-718 Mexico D.F. 11570</p> <p>Téléphone : (52) (55) 5260 9641 Télécopie : (52) (55) 5531 1151 <a href="mailto:afpnu.mexico@cepal.org">afpnu.mexico@cepal.org</a></p>
<p><b>NOUVELLE-ZÉLANDE</b></p> <p>N.Z. Association of Former U.N. Officials (AFUNO-New Zealand) c/o Dr. Rex Billington 162 Cliff View Drive Green Bay Auckland</p> <p>Téléphone : (64) (9) 826 3489 <a href="mailto:rex.billington@clear.net.nz">rex.billington@clear.net.nz</a></p>	<p><b>PAKISTAN</b></p> <p>Association of UN Pensioners in Pakistan (AUNPP-Pakistan) Bungalow No. 15, Street No. 5, F-8/3 Islamabad</p> <p>Téléphone : (92) 51 2254982 <a href="mailto:dransarali@yahoo.com">dransarali@yahoo.com</a></p>
<p><b>PARAGUAY</b></p> <p>Asociación Paraguaya de Ex Funcionarios de Organismos de Naciones Unidas (APEFONU/AFICS-Paraguay) UN Building Basement Naciones Unidas Saravi esq. Av. Mariscal López Edificio Asunción</p> <p>Téléphone : (595) (21) 611 980 (poste 141) Télécopie : (595) (21) 611 981 <a href="mailto:apefonu.py@undp.org">apefonu.py@undp.org</a> <a href="mailto:afics.py@undp.org">afics.py@undp.org</a></p>	<p><b>PAYS-BAS</b></p> <p>Association of Former International Civil Servants (AFICS-Netherlands) c/o Anton Kruidrink Egelantiergracht 326 NL-1015 RR, Amsterdam * Les correspondants de l'AFICS-NL sont priés d'utiliser également l'adresse suivante : Toon Vissers Vivienstraat 44 NL-2582 RV DEN HAAG</p> <p>Téléphone : (31) (0) 20 624 00 46 <a href="mailto:anton.kruidrink@hotmail.com">anton.kruidrink@hotmail.com</a> * Les correspondants de l'AFICS-NL sont priés d'utiliser également l'adresse suivante : <a href="mailto:toon.vissers@planet.nl">toon.vissers@planet.nl</a></p>
<p><b>PÉROU</b></p> <p>Asociación de Ex Funcionarios de las Naciones Unidas en el Peru (AEFNUP) c/o F. Alfonso Chan Av. Aurelio Miro Quesada 178 Dpto 1002, San Isidro Lima 27</p> <p>Téléphone : (51) 1 421 93 33 <a href="mailto:alfonso.chan@yahoo.com">alfonso.chan@yahoo.com</a></p>	<p><b>REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO</b></p> <p>Association des retraités des Nations Unies au Congo c/o PNUD (ARNUC-Congo-Kinshasa) B.P. 7248 Kinshasa/Gombe</p> <p>Téléphone : (243) 99 99 49 134 <a href="mailto:arnuc@yahoo.fr">arnuc@yahoo.fr</a></p>
<p><b>ROYAUME-UNI*</b></p> <p>British Association of Former United Nations Civil Servants (BAFUNCS) c/o 4 Pemberton Place Carrick Gate Esher Surrey KT10 9HU</p> <p><a href="mailto:bafuncs@globalnet.co.uk">bafuncs@globalnet.co.uk</a> Présidente : Téléphone : (44) (1372) 46 86 13</p>	<p><b>SRI LANKA</b></p> <p>Association of Former International Civil Servants (AFICS-Sri Lanka) c/o Mr. R.S. Seneviratne 8/1, Charles Drive Colombo 00300</p> <p>Téléphone : (9411) 2467763 <a href="mailto:rssenev@sltnet.lk">rssenev@sltnet.lk</a></p>

<p><b>SUISSE</b></p> <p>Association des anciens fonctionnaires internationaux/ Association of Former International Civil Servants (AAFI-AFICS-Geneva) Bureau C.542-1 Palais des Nations 1211 Genève 10</p> <p>Téléphone : (41) (22) 917 3330 Président : (41) (22) 917 2626 Télécopie : (41) (22) 917 0075 <a href="mailto:aafi-afics@unog.ch">aafi-afics@unog.ch</a> <a href="http://www.unog.ch/afics/afics.htm">www.unog.ch/afics/afics.htm</a></p>	<p><b>TANZANIE</b></p> <p>United Nations Pensioners' Association of Tanzania (UNAPATA-Tanzania) P.O. Box 9182 Dar es Salaam</p> <p>Téléphone : [255] 22 266 80000 UNDP Télécopie : [255] 22 266 87 49 Président : <a href="mailto:dorah45@hotmail.com">dorah45@hotmail.com</a></p>
<p><b>THAÏLANDE</b></p> <p>Association of Former International Civil Servants (AFICS-Thailand) Ground Floor UNCC United Nations Building Bangkok 10200</p> <p>Téléphone : (66) (2) 2881890 Télécopie : (66) (2) 2881088 <a href="mailto:escap_un_retirees.unescap@un.org">escap_un_retirees.unescap@un.org</a></p>	<p><b>URUGUAY</b></p> <p>Asociación de Ex-Funcionarios de las Naciones Unidas en Uruguay (AFICS Uruguay) c/o UNDP Javier Barrios Amorín 870 P.3 Casilla de Correo 1207 – Correo Central 11200 Montevideo</p> <p>Téléphone : (598) (2) 412 3357 ou (598) (2) 412 3359 Télécopie : (598) (2) 412 3360 <a href="mailto:aficsuruguay@adinet.com.uy">aficsuruguay@adinet.com.uy</a></p>

\* Le Fonds de prévoyance de la BAFUNCS est ouvert à tous les anciens fonctionnaires de l'ONU et des autres organisations du système des Nations Unies (ainsi qu'à leurs conjoints, veufs ou veuves, et autres personnes à charge) qui résident actuellement au Royaume-Uni, qu'ils perçoivent ou non une pension des Nations Unies et qu'ils soient ou non membres de l'Association. Le Conseil d'administration du Fonds examine tous les cas d'embarras financier ou de frais imprévus causant des difficultés particulières, et il peut accorder des dons en espèces ou des prêts à court terme sans intérêt. Il ne peut être fait appel au Fonds pour le paiement des cotisations d'adhésion. Le Conseil d'administration doit pouvoir contrôler la validité d'une demande et le demandeur sera éventuellement mis en contact avec un membre de la BAFUNCS chargé de procéder à cette vérification. La confidentialité est scrupuleusement respectée dans le traitement des dossiers. Les demandes d'assistance ou de renseignements doivent être adressées à :

The Clerk/Treasurer  
BAFUNCS Benevolent Fund  
41 Riverine, Grosvenor Drive  
Maidenhead, Berks SL6 8PF  
Royaume-Uni

## I.B Autres associations non affiliées à la FAAFI

<p><b>CAMEROUN</b></p> <p>Association of Retired International Civil Servants in Cameroon (ARICSAM)            Contact : M. Ndam Njah Shadrack            GRA-Bota            P.O. Box 195            Limbe, South West Province</p> <p>Téléphone/télécopie : 237 333 31 61            Téléphone portable : 237 750 28 95  <a href="mailto:aricscam@yahoo.com">aricscam@yahoo.com</a></p>	<p><b>FIDJI</b></p> <p>Fiji Association of Former International Civil Servants (FAFUNCS)            Contact : M<sup>me</sup> Davila Toganivalu            P.O. Box 220            Nausori, Fidji</p> <p>Téléphone personnel : +679 347 85 56  <a href="mailto:datoganivalu@connect.com.fj">datoganivalu@connect.com.fj</a></p>
<p><b>GHANA</b></p> <p>Ghana Association of Former International Civil Servants (GAFICS)            Président : D<sup>r</sup> S. Brew-Graves            c/o UNDP            P.O. Box GP 1423            Accra</p> <p>Téléphone : 233 244 28 00 12            Téléphone portable : 233 21 77 68 92  <a href="mailto:kafriyie@gafics.org">kafriyie@gafics.org</a>            Copie : <a href="mailto:abakha@unfpa.org">abakha@unfpa.org</a></p>	<p><b>ISRAËL</b></p> <p>Israeli Association of Former International Civil Servants (IAFICS)            Contact : D<sup>r</sup> Michael J. Suess            P.O. Box 7572            I-52175 Ramat-Gan</p> <p>Téléphone/télécopie : +972 3 674 76 32  <a href="mailto:iafics@gmail.com">iafics@gmail.com</a></p>
<p><b>MAURICE</b></p> <p>Association of Former International Civil Servants (AFICS-M)            Contact : D<sup>r</sup> Michael Atchia            Melrose, Montagne Blanche</p> <p>Téléphone : 230 423 4500  <a href="mailto:mklatchia@intnet.mu">mklatchia@intnet.mu</a></p>	<p><b>MYANMAR</b></p> <p>Informal Group of UN System Pensioners in Myanmar            Contact : M<sup>me</sup> Elizabeth de Souza/            M. Hla Min            c/o UNDP Myanmar            P.O. Box 650, Yangon</p> <p>Téléphone PNUD : +95-1 542 911            Télécopie PNUD : + 95-1 545 634  <a href="mailto:registry.mm@undp.org">registry.mm@undp.org</a></p>
<p><b>NIGÉRIA</b></p> <p>Association of Former U.N. Civil Servants in Nigeria (AFUNCSIN)            c/o M. Ralph N. Iyele,            General Secretary            via UNICEF Zonal B Field Office            14-B Lugard Avenue, Ikoyi            Lagos</p> <p>Prière d'envoyer les messages électroniques à Abba Udoh, au bureau de l'UNICEF à Lagos (<a href="mailto:audoh@unicef.org">audoh@unicef.org</a>), en indiquant qu'ils sont à l'attention du Secrétaire général de l'AFUNCSIN.</p>	<p><b>PAKISTAN (LAHORE)</b></p> <p>Pakistan Association of Former International Civil Servants (PAFICS-Lahore)            Président : M. Abdul Aziz            155-N. Model Town            Ext. Lahore</p> <p>Téléphone : 92 42 516 56 32</p>
<p><b>PORTUGAL</b></p> <p>Association portugaise d'anciens fonctionnaires internationaux (APAFI)            Contact : M<sup>me</sup> Joana Gomes/            M. Castro de Almeida            c/o Escritório de OIT em Portugal            Rua Viriato, n<sup>o</sup> 7, 7<sup>e</sup>            Lisboa</p> <p><a href="mailto:gomes@ilo.org">gomes@ilo.org</a>  <a href="mailto:ccaastroalmeida@netcabo.pt">ccaastroalmeida@netcabo.pt</a></p>	<p><b>SENEGAL</b></p> <p>Association sénégalaise des anciens fonctionnaires internationaux (ASAFI)            Président : M. Alioune Mbodji            Dione            c/o PNUD            Immeuble Fayçal            19, rue Parchappe            BP 154            Dakar</p> <p>Téléphone : (221) 824 74 83            Téléphone/télécopie : (221) 820 54 46  <a href="mailto:msock@sentoo.cn">msock@sentoo.cn</a></p>
<p><b>SOMALIE</b></p> <p>Somali UN Pensioners Association (SUNPA)            c/o UNDP            Mogadishu</p> <p>Téléphone PNUD : 252 1 215 375            Télécopie PNUD : 252 1 216 111  <a href="mailto:lammanes@hotmail.com">lammanes@hotmail.com</a></p>	<p><b>SOUDAN</b></p> <p>Sudanese Association of Former International Civil Servants            Contact : M. Victor Nagib Tadros            P.O. Box 1519            Khartoum</p> <p>Téléphone : 249 182 46 52 94            Télécopie : 249 78 59 40  <a href="mailto:Mutaz_s@hotmail.com">Mutaz_s@hotmail.com</a></p>

---

**ZAMBIE**

Zambia Association of UN  
Former International Civil  
Servants (ZAUNFICS)  
c/o UNDP

P.O. Box 31966  
Lusaka 10101

Téléphone :

+260 9 77 79 43 18

Contact : M. Pharaoh H. Kalapa [pharaohhkalapa@yahoo.com](mailto:pharaohhkalapa@yahoo.com)

## I.C Autres sources d'assistance

Certaines entités autres que les associations affiliées à la FAAFI se trouvent dans des endroits plus aisément accessibles et sont parfois en mesure de fournir une aide particulière aux anciens fonctionnaires de certaines organisations (ainsi qu'à leurs conjoints, veufs ou veuves, et autres personnes à charge). La FAAFI ou l'organisation qui vous employait pourront éventuellement vous aiguiller à cet égard. Les bénéficiaires qui résident dans la région de Genève étant de plus en plus nombreux, il convient de noter qu'outre l'Association des anciens fonctionnaires internationaux (AAFI-AFICS), qui est affiliée à la FAAFI et représente les anciens fonctionnaires de toutes les organisations du système des Nations Unies, des associations affiliées ou non, constituées par des retraités d'organisations ayant leur siège à Genève (OIT, CCI, UIT, GATT/OMC, OMM et OMS) fournissent une assistance.

<p><b>Association des anciens fonctionnaires de l'OMS (AFSM-WHO)</b> Bureau 4141 Siège de l'OMS Avenue Appia 20 CH-1211 Genève 27</p>	<p>Téléphone : +41 (0) 22 791 31 03 Télécopie : +41 (0) 22 791 31 11 (à l'attention de l'AFSM) <a href="mailto:aoms@who.int">aoms@who.int</a></p>	<p><b>Section des anciens responsables du syndicat du BIT</b> Bureau 6-8 Siège de l'OIT Route des Morillons 4 CH-1211 Genève 22</p>	<p>Téléphone : +41 (0) 22 799 64 23 Télécopie : +41 (0) 22 798 86 85 <a href="mailto:anciens@ilo.org">anciens@ilo.org</a></p>
<p><b>Section des anciens fonctionnaires de l'UIT</b> Bureau V-23 Union internationale des télécommunications Place des Nations CH-1211 Genève 20</p>	<p>Téléphone : +41 (0) 22 730 55 84 <a href="mailto:retraites@itu.int">retraites@itu.int</a></p>	<p><b>Association des anciens fonctionnaires du GATT et de l'Organisation mondiale du commerce</b> Bureau 3065 Organisation mondiale du commerce Centre William Rappard Rue de Lausanne 154 CH-1211 Genève 21</p>	<p>Téléphone : +41 (0) 22 739 50 73</p>
<p><b>Association des anciens fonctionnaires du CCI (AFIS-AAFC)</b> s/c Centre international du commerce (CCI) Palais des Nations CH-1211 Genève 10</p>	<p>(Président) Téléphone et télécopie : +41 (0) 21 824 30 34 <a href="mailto:olof.karsegard@bluewin.ch">olof.karsegard@bluewin.ch</a></p>	<p><b>Association des anciens fonctionnaires de l'OMM (Amicale)</b> s/c Association du personnel de l'OMM Bureau 1J95 Organisation météorologique mondiale Case postale 2300 CH-1211 Genève 2</p>	<p>Téléphone : +41 (0) 22 730 80 56 (par l'intermédiaire de l'Association du personnel) <a href="mailto:amicale@wmo.int">amicale@wmo.int</a></p>

En outre, il a été créé une Association des anciens fonctionnaires de l'OMS en Asie du Sud-Est, qui défend les intérêts de ses membres et les tient informés des faits nouveaux qui sont susceptibles de les intéresser où qu'ils surviennent dans le monde. Elle est ouverte à tous les anciens fonctionnaires de l'OMS et conjoints survivants de ces anciens fonctionnaires installés dans les pays que l'OMS inclut dans la région de l'Asie du Sud-Est, à savoir, actuellement, les 11 pays suivants : Bangladesh, Bhoutan, Inde, Indonésie, Maldives, Myanmar, Népal, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Thaïlande et Timor-Leste. Les coordonnées de l'Association sont les suivantes :

<p><b>Association of Former WHO Staff in South-East Asia Region</b> WHO South-East Asia Regional Office Indraprastha Estate New Delhi-110002 Inde</p>	<p>Téléphone : (91 11) 23370804 Télécopie : (91 11) 23379395 <a href="mailto:exstaffwho@yahoo.com">exstaffwho@yahoo.com</a> <a href="mailto:afsm@searo.who.int">afsm@searo.who.int</a></p>
---	--

En outre, une Caisse de versements spéciaux a été créée par le Conseil d'administration du BIT afin que les fonctionnaires retraités ou leurs conjoints survivants puissent percevoir périodiquement des versements en cas de difficulté financière imprévue. Ces versements n'entraînent aucune obligation contractuelle de la part du BIT. Pour toute demande d'information, prière de s'adresser à :

**Section des retraités du BIT (DRH)**

Téléphone : +41 (0) 22 799 74 93

Télécopie : +41 (0) 22 799 85 71

[pension@ilo.org](mailto:pension@ilo.org)

## Annexe II

### Cessation de service

**Pour que nous puissions commencer à calculer la pension à laquelle vous avez droit, il faut, qu'au moment de votre cessation de service, a) nous ayons reçu de l'organisation qui vous emploie la (les) notification(s) indiquant la date officielle de la cessation de service, le montant de la rémunération considérée aux fins de la pension, et le montant des cotisations versées depuis la fin de l'année précédente, et b) vous nous ayez fait parvenir un formulaire d'instructions de paiement dûment rempli indiquant le type de prestations que vous avez choisi (lorsque vous avez le choix entre plusieurs options), le compte bancaire sur lequel vous souhaitez que les versements soient effectués, la monnaie de paiement et votre adresse postale. En règle générale, lorsque le versement initial tarde à être effectué, c'est pour une des raisons suivantes : a) la notification de cessation de service a été envoyée tardivement par l'organisme employeur; b) les instructions de paiement ont été données tardivement; ou c) des renseignements concernant le participant, y compris sa situation de famille et, le cas échéant, le nombre et l'âge de ses enfants, sont incomplets ou inexacts. **Faites donc tout ce que vous pouvez pour que l'organisation qui vous emploie nous envoie au plus tôt les documents concernant la cessation de service, et efforcez-vous de remplir et de nous remettre rapidement votre formulaire d'instructions de paiement.****

Il est également de votre intérêt de demander au secrétariat du comité des pensions de votre organisation, dans les six mois qui précèdent la date où vous devez la quitter, une estimation des prestations auxquelles vous pouvez prétendre. **Si vous avez l'intention de résider en dehors des États-Unis, vous pouvez opter pour une pension calculée en monnaie locale et l'application d'un système d'ajustement à double filière. Avant de décider d'opter ou non pour le système de la double filière, veuillez prendre connaissance des facteurs entrant en ligne de compte, qui sont énoncés dans le document intitulé Statuts, règlement et système d'ajustement des pensions de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.**

**Le livret intitulé *Cessation de service* est disponible  
sur le site Web de la Caisse.**